

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Lucy FERRER, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE

Mme Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS

Mme Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Monsieur Pierre TILLOIS

Secrétaire de séance : Marina PICORNELL

Objet : 2023/01/09 : Convention portant sur les modalités d'attribution d'une subvention départementale 2023 pour les travaux d'aménagement et d'équipement d'un Tiers-lieu culturel, la Maison des Emergences

Considérant que la commune a répondu en 2022 à un appel à projets du Département portant sur la création de Tiers-lieux culturels

Considérant qu'elle a développé son projet culturel, économique et social à partir de la maison acquise en 2021 située 18 allée Pierre PAMS ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une présentation en séance du 25 octobre 2022 du Conseil Municipal ;

Considérant que le département a décidé l'octroi d'une subvention au projet d'un montant de 49 250 € ;

Considérant qu'il convient de signer une convention partenariale, jointe en annexe, afin de définir les modalités d'attribution de la subvention départementale pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement du Tiers-lieu, nommé la Maison des Emergences ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention portant sur les modalités d'attribution d'une subvention départementale 2023 pour les travaux d'aménagement et d'équipement d'un Tiers-lieu culturel, la Maison des Emergences ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600213-20230322-2023-01-09-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023



Le Maire

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE.....2.7.MARS 2023